CAISSE DES ÉCOLES 5e MAIRIE

14 Victor Cousin

Déjeuner - Semaine du 16-06-2025 au 20-06-2025	Goûter 100%
Lun. Salade de pommes de terre*[1 8 9 10 11 12] Flan* de choux-fleurs[1 3 7 8 9 10 11] Semoule au lait[1 7] Melon	
Mar. Sardine au citron[2 4] Gratin de carottes et courgettes au bœuf Tomme Normande[7] Pastèque	
Mer. Carottes râpées[1 8 9 10 11 12] Poule basquaise[1 8 9 10 11 12] Riz* aux petits légumes[7 8 10] Yaourt brassé à la poire[7] Pomme	Chocolune au Lait[1 5 6 7 8 11] Purée pommes bananes
Jeu. Choux blancs et carottes*[1 8 9 10 11 12] Saucisse de porc *(Boulettes de pois chiche AB)* Pommes de terre grenaille[1 7 8 9 10 11] Meule du Besac[7] Cerises	
Ven. Velouté d'asperges froid[7] Spaghetti** aux fruits de mer et poisson[1 4 8 9 10 11 14] Camembert AOP[7] Pêche	

Cuisiné sur place à base de produits bruts et frais

Cuisiné sur place à partir de produits bruts en conserve

Plat non cuisiné sur place (usine, cuisine centrale, liaison froide, ...)

Cuisiné sur place à partir de produits nature surgelés

Cuisiné sur place à base de produits déshydratés

Produit artisanal dont la recette émane de la Caisse des Ecoles du 5ème

Terroirs Hauts-de-France Fermier

Label Rouge

100% végétarien

Pêche Française

Agriculture Biologique

* au moins 1 ingrédient Bio

aide UE à destination des écoles

Les déjeuners sont cuisinés sur place, avec des produits de proximité et de grande qualité, et servis en liaison chaude.
Le pain accompagnant les repas est BIO. Tous nos produits sont garantis sans OGM ni huile de palme.
Toutes les viandes proviennent d'animaux nés, élevés et abattus en France

Ces menus sont susceptibles d'être modifiés en fonction des aléas de livraison ou de tout autre imprévu.

Conformément au règlement CE n°1169/2011 (Règlement INCO), nos menus sont susceptibles de contenir les 14 allergènes suivants : Céréales contenant du gluten[1], Crustacés[2], Oeufs[3], Poissons[4], Arachides[5], Soja[6], Lait[7], Fruits à coques[8], Céleri[9], Moutardeço[10], Graines de sésame[11], Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10mg/l[12], Lupin[13], Mollusques[14]